



LIGUE DE VOILE DE LA MARTINIQUE

CHAMPIONNATS DE LA MARTINIQUE 2024/2025

DERIVEURS-PLANCHES A VOILE

AVIS DE COURSE

Date: Dimanche 17 novembre 2024

Autorités Organisatrices :

C.N.M : Club nautique du MARIN

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B et F,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. Le règlement sportif édité par la Ligue de Voile de la Martinique en cours de validité
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra ;

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.
Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes :

- **DERIVEURS**, : Optimist, ILCA (ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7)
- **PAV**: Bic 293 et Windfoil

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer les frais d'inscriptions en ligne sur le site du club qui le proposent ou par tous autres moyens en complétant le formulaire d'inscription et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au club organisateur.

Afin de répondre aux exigences liées à l'organisation d'une manifestation, la clôture des inscriptions se fera le vendredi 15 novembre 2024 à 18h00

3.2 Pour concurrent en possession d'une Licence Club FF Voile :

-la licence Club FF Voile mention « compétition » valide

ou

-la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classes	Montants
Toutes les classes	20€

5. PROGRAMME

L'heure du 1^{er} signal d'avertissement est fixée à une heure précisée dans les annexes.

Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course (I.C. type fédéral) et les annexes éventuelles seront disponibles au plus tard : 01H 00 avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour de la course. Elles seront affichées selon la Prescription fédérales et consultables si possible sur le site du club nautique du Marin.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les annexes aux I.C. type édités par le club organisateur.

8. CLASSEMENT

9.1 Une courses devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le système à minima de l'annexe A des RCV

9. COMMUNICATION RADIO

10.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Il n'y aura pas de remise des prix à l'issus de l'épreuve du jour. La remise des prix générale du championnat de Martinique se fera en fin de saison au mois de Juin.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le secrétariat du Club Nautique du Marin :

Site internet : <https://www.clubnautiquedumarin.com/>

Téléphone : 0596 74 92 48 / 0696 26 33 43

Email : cnmarin@orange.fr